



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Au Conseil Général de Bougy-Villars

**Rapport de la COGEFIN sur le préavis municipal no 06/2021 relatif à
l'arrêté d'imposition pour l'année 2022**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Général,

Nous devons statuer à présent sur le taux d'imposition communal pour l'année 2022 selon les directives légales cantonales. Le taux 2021 d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ainsi que sur le bénéfice net et le capital des personnes morales, est de 64.5% et avait été calculé et approuvé par le conseil général pour assurer une gestion équilibrée et rationnelle des finances communales. La Municipalité estime que les conditions financières passées peuvent être utilisées pour planifier l'année à venir alors que les finances sont saines pour l'année en cours, en cela une hausse du taux n'est pas nécessaire. Une certaine prudence est toutefois essentielle avec les incertitudes que la crise pandémique peut peser sur les rentrées fiscales ainsi que l'impact encore inconnu de la péréquation cantonale, ne permettant pas une baisse significative du taux d'imposition. C'est donc avec sagesse que la Municipalité propose de maintenir le taux au niveau actuel soit 64.5% que nous soutenons. Nous suggérons néanmoins à la Municipalité d'effectuer une simulation de l'impact financier réel d'une baisse ou hausse du taux une fois que les différents éléments apportant de l'incertitude sur les calculs seront clarifiés et d'en communiquer les résultats au conseil afin de mieux gérer l'imposition future de la Commune.



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

En conclusion, La Commission des finances et de Gestion propose d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel que présenté, à savoir :

1. De maintenir à 64.5% de l'impôt cantonal de base les points 1, 2 et 3 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2022 ;
2. De maintenir les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2022 au même taux qu'en 2020-2021.

Pour la Commission des Finances et de Gestion

Richard Gerritsen (Président)

Olivier Dumuid

Eric Le Royer

Margareth Jacob

Alain Palombini



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Pour la commission des Finances et de Gestion

Richard Gerritsen (Président)

Olivier Dumuid

Eric Leroyer

Margaret Jacob

Alain Palombini